

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Cinquante-et-Unième Session Ordinaire du 19 au 24 Février 1990, à Addis Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique, ainsi que les informations fournies par l'ANC et le PAC sur les événements qui se déroulent actuellement en Afrique du Sud,

Reconnaissant que les déclarations politiques de portée limitée, faites par M. F.W. De Klerk, Président du régime acisté de Prétoria, le 2 février 1990, était la conséquence directe de la pression nationale et internationale,

Notant la libération inconditionnelle de Nelson Mandela, vétéran de la lutte des nationalistes de l'Afrique du Sud,

Gravement préoccupé par le maintien de l'état d'urgence, l'intensification de la répression, l'incarcération de prisonniers politiques, les procès politiques et l'assassinat des opposants à l'apartheid en détention,

Notant avec regret que les structures institutionnalisées de l'apartheid n'ont pas été totalement détruites,

Convaincu que l'apartheid ne peut être amendé ou réformé mais doit être totalement éliminé,

Ayant noté avec satisfaction la résistance accrue, sur tous les fronts, de la majorité africaine opprimée et dépossédée,

Convaincu en outre que les sanctions économiques actuelles et toutes les autres formes de pression exercées contre le régime de l'apartheid commencent à apporter les résultats escomptés,

Rappelant la Déclaration de Hararé sur l'Afrique du Sud adoptée par le Comité Ad Hoc des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA sur l'Afrique Australe lors de sa troisième Session tenue à Hararé, le 21 août 1989, entérinée par le neuvième Sommet du Mouvement des Non-Alignés tenu à Belgrade, accueillie favorablement par le Sommet du Commonwealth de Kuala Lumpur et par la 16ème Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue, du 12 au 14 décembre 1989, à New-York.

Rappelant en outre que la 16ème Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue du 12 au 14 décembre 1989, à New-York, a adopté par consensus la Résolution A/RES/S-16/1 et a fait sienne la Déclaration A/S-16/A.C.1 sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe,

Profondément préoccupé en outre par la coopération militaire sans cesse accrue entre le régime raciste de Prétoria et certains pays, tels que le Chili, Israël, la Turquie et Taïwan,

1. ACCUEILLE AVEC GRANDE JOIE la libération inconditionnelle du camarade Nelson Mandela, le vétéran du combat pour la liberté et le militant dirigeant du peuple opprimé d'Afrique du Sud et EXPRIME sa conviction que cette libération inspirera davantage le peuple sud-africain en lutte pour intensifier ses actions visant à démanteler l'apartheid et à la création d'une société démocratique et non-raciale ;

2. CONDAMNE le maintien de l'état d'urgence, l'incarcération de dirigeants et de militants politiques, et l'intensification de la répression perpétuée par le régime raciste ;

3. FELICITE le peuple sud-africain en lutte et la communauté internationale pour les efforts et la pression exercés qui ont permis la levée de l'interdiction qui frappait l'ANC, le PAC et 34 autres organisations ;

4. ENCOURAGE l'accroissement, l'unité et la cohésion de toutes les forces anti-apartheid et réitère que seul un objectif commun et une action concertée parviendront à tenir en échec les efforts du régime raciste visant à freiner la lutte pour l'élimination totale de l'apartheid et l'établissement d'une société non raciale et démocratique en Afrique du Sud ;

5. NOTE AVEC SATISFACTION les efforts déployés par les Mouvements de Libération Nationale, par les forces progressistes nationales et internationales pour faire progresser la lutte et mobiliser le soutien de la communauté internationale pour l'élimination de l'apartheid de préférence par la voie des négociations ;

6. REITERE le fait que l'Afrique préfère voir le système de l'apartheid aboli par la négociation authentique tel que contenu dans la Déclaration de Hararé et dans la Déclaration sur l'Apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par la seizième Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies et rejette catégoriquement le manifeste quinquennal du Parti National visant à consolider et perpétuer le racisme et la domination de la minorité blanche ;

7. REAFFIRME que les négociations porteront sur l'élimination totale de l'apartheid et la création d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique ;

8. REITERE EN OUTRE la détermination de l'Afrique, en l'absence d'un règlement négocié, de continuer à accorder son soutien à la lutte légitime du peuple sud-africain, y compris la lutte armée ;

9. CONDAMNE le régime raciste d'Afrique du Sud pour l'emprisonnement de patriotes sud-africains qui s'est poursuivi pendant plus d'un quart de siècle dans des conditions sévères et inhumaines, entraînant ainsi une grave détérioration de leur santé, tout en accueillant favorablement la libération inconditionnelle de ces vaillants prisonniers, dont certains ont souffert des mauvaises conditions qui prévalaient dans leurs prisons, et EXIGE la libération inconditionnelle de tous les autres prisonniers et détenus politiques ;

10. CONDAMNE ENERGIQUEMENT la coopération militaire et nucléaire sans cesse accrue entre le régime raciste de Prétoria et Israël, ainsi que la coopération militaire du régime avec la Turquie, le Chili, Taiwan et certains pays occidentaux et DEMANDE, par conséquent, le strict respect de la Résolution 418 (1977) du Conseil de Sécurité de l'ONU relative à l'embargo sur les armes destinées à l'Afrique du Sud ;

11. CONDAMNE ENERGIQUEMENT la visite du Ministre des Affaires Etrangères du régime raciste, Pik Botha, en Hongrie et LANCE UN APPEL au Gouvernement hongrois et à tous les autres pays pour qu'ils s'abstiennent de toute collaboration future avec le régime raciste ;

12. CONDAMNE EN OUTRE la tournée qu'effectue actuellement des membres rebelles d'une équipe anglaise de cricket en Afrique du Sud en violation de l'Accord de Glengables, des résolutions des Nations Unies et d'autres institutions internationales visant à décourager les liens sportifs et culturels entre l'Afrique du Sud raciste et la communauté internationale ;

13. CONDAMNE VIGOREUSEMENT la décision du Gouvernement britannique de lever l'interdiction sur les nouveaux investissements en Afrique du Sud et DECLARE qu'une telle décision est contraire au consensus international qui s'est dégagé sur cette question tel que reflété dans la Déclaration adoptée par la 16ème session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies ;

14. SE FELICITE de la décision du Conseil des Ministres de la CEE de maintenir les sanctions actuelles contre le régime de Prétoria ;

15. RECOMMANDE aux Etats membres de commémorer le 11 février de chaque année, la Journée Mandela, en reconnaissance des sacrifices qu'il a consentis et de son dévouement absolu à l'émancipation totale de l'Afrique ;

16. PRIE INSTAMMENT la communauté internationale de maintenir les sanctions aux niveaux national et international contre le régime raciste d'Afrique du Sud, étant donné que tout relâchement dans l'imposition de ces sanctions constitue une violation à la Résolution A/RES/S-16/1 de la 16ème Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui a adopté la Déclaration sur l'Apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (A/S-16/A.C.1), et INVITE en outre la communauté internationale à imposer des sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud.

17. LANCE UN APPEL aux Etats membres de l'OUA et à la communauté internationale pour qu'ils accordent davantage de soutien à l'ANC et au PAC.